



## ELECTRONIC REGISTRATION AGREEMENT

In accordance with The Canadian Kennel Club *By-law* 27.7, a regular member in good standing may enter into an Electronic Registration Agreement with The Canadian Kennel Club so that applications may be transmitted electronically through The Canadian Kennel Club's secured website.

### Instructions

- To be eligible, you must be a CKC regular member in good standing and 19 years of age or older.
- All signatures to be written in ink and not printed.
- Mail completed agreement to the attention of the Registration Division.

Full Name _____		CKC Membership No. _____	
Mailing Address _____		Date of Birth (DD/MM/YYYY) _____	
City _____	Province _____	Postal Code _____	
(                    )	(                    )		
Home Phone _____	Business Phone _____		
(                    )			
Fax Number _____	Email Address _____		

### DECLARATION

I hereby apply for permission to submit applications through The Canadian Kennel Club's secured website. By applying my signature to this Agreement, I am bound by all the terms and conditions of this Agreement as follows:

1. With the approval of this agreement, signed applications will not be required for those submitted electronically via The Canadian Kennel Club website and my signature shall be deemed to have the same force and effect as if I had signed the respective document in accordance with the requirements of The Canadian Kennel Club *By-laws*.
2. I agree to provide accurate and complete information in accordance with the *By-laws* and policies of The Canadian Kennel Club.
3. I agree not to hold The Canadian Kennel Club responsible for any data corruption which may occur as a result of an electronic transfer.
4. I understand that all parties involved in the transaction must have Electronic Registration Agreements on file with The Canadian Kennel Club to proceed with the transaction.
5. This agreement may be terminated at any time by The Canadian Kennel Club.
6. Electronic registrations will only be accepted via The Canadian Kennel Club website.

\_\_\_\_\_ Date

Signature – (Ink only)



## ENTENTE D'ENREGISTREMENT ÉLECTRONIQUE

Conformément à l'article 27.7 des *Règlements administratifs* du Club Canin Canadien, tout membre régulier en règle peut participer à une entente d'enregistrement électronique avec le Club Canin Canadien afin de pouvoir transmettre les demandes par voie électronique au site Web sécurisé du Club Canin Canadien.

### Directives

- Pour être admissible, il faut être membre régulier en règle du CCC et avoir 19 ans ou plus.
- Toutes les signatures doivent être à l'encre et pas en lettres moulées.
- Le formulaire d'entente dûment rempli et signé doit être envoyé par la poste à la Division de l'enregistrement.

Nom au complet

N° d'adhésion au CCC

Adresse postale

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Ville

Province

Code postal

( )

( )

Téléphone (résidence)

Téléphone (affaires)

( )

Télécopieur

Adresse électronique

### DÉCLARATION SOLENNELLE

Je viens par la présente demander l'autorisation de transmettre mes formulaires de demande au site Web sécurisé du Club Canin Canadien. En apposant ma signature à cette entente d'enregistrement électronique, j'accepte toutes les stipulations de l'entente telles qu'énoncées ci-dessous :

1. Avec l'approbation de cette entente, les signatures ne seront plus exigées pour les demandes qui sont transmises électroniquement au site Web du Club Canin Canadien. Ma signature telle qu'elle paraît ci-dessous sera considérée comme ayant la même force et le même effet que si j'avais signé le document dont il s'agit conformément aux stipulations des *Règlements administratifs* du Club Canin Canadien.
2. J'accepte de fournir des informations exactes et complètes conformément aux stipulations des *Règlements administratifs* et des politiques du Club Canin Canadien.
3. J'accepte de ne pas tenir le Club Canin Canadien responsable de l'altération ou de la détérioration de données pouvant découler d'un transfert électronique.
4. Je comprends que, pour qu'une transaction puisse être traitée, toutes les parties à la transaction doivent avoir déposé une entente d'enregistrement électronique auprès du Club Canin Canadien.
5. Cette entente peut être terminée en tout temps par le Club Canin Canadien.
6. Seules les demandes d'enregistrement électronique transmises au site Web du Club Canin Canadien seront acceptées.

Date

Signature – (à l'encre seulement)